Image not found or type unknown

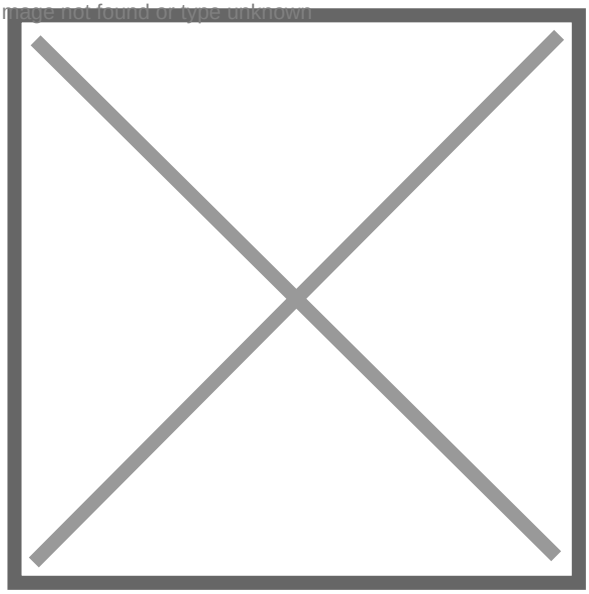

# Ancien salarié me met au prud'hommes

Par **cassus 33**, le **27/12/2016** à **15:48**

salutation,je viens de recevoir une signification d un jugement du conseil du prud'hommes,je n ai pas reçu la convocation donc ils sont jugés sans moi à payé 6000 euro de dédommagement à un ancien salarié qui a travaillé 3 mois pour moi,ayant vendu mon établissement une EURL il y a plus d un ans je n ai pas de ressource et ma femme est à mi temps elle gagne 600 euro par mois nous sommes hébergés avec ma fille de 5 mois chez mon père à titre gratuit.Ma question est ce que les huissiers peuvent saisir les meubles de mon père si en appel je perd? merci pour les réponses, cordialement.

Par **morobar**, le **28/12/2016** à **09:39**

Bonjour,
A vous lire:
* convocation en conciliation: jamais
* convocation en bureau de jugement: jamais
Vous évoquez un appel, je vous souhaite de bons arguments pour obtenir une censure à votre bénéfice.
Le risque de saisie du mobilier de votre père est réel, il s'agit de dresser l'inventaire de ce qui existe à votre adresse. Votre père devra alors ouvrir une procédure de distraction en fournissant les factures des meubles lui appartenant.

Par **cassus 33**, le **28/12/2016** à **16:13**

bonjour,je n ai pas reçu de concilliation ni de convocation en lettre simple ou en accusé de recèption,sa ne devait pas ^etre la bonne adresse par contre j'ai reçu la signification d un jugement chez moi ,la ils avaient l adresse comme par hasard!!! et aujourd'hui une lettre simple du dit jugement je voudrai prouvé que je n était pas au courant du jugement et donc d'annulé celui ci merci par avance de prendre de votre temps pour me répondre et m'aidé cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés